

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **32 (1906)**

Heft 24

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

gros blocs et les troncs d'arbres charriés par le torrent passeront ainsi plus facilement au milieu du barrage que vers les bords. La partie centrale de l'ouvrage souffrira donc davantage que les bords et sera plus exposée que ceux-ci à être démolie.

4. L'évasement du couronnement du barrage, que préconise aussi M. Heim, présenterait les mêmes inconvénients et produirait les mêmes effets que le barrage cintré. Nous avons d'ailleurs constaté que les barrages rectilignes, avec couronnement horizontal, se maintiennent mieux que ceux en voûte renversée. En outre leur exécution est plus facile et exige moins de soins.

Si les barrages du Flibach ont été attaqués au milieu, cela ne peut provenir que de leur exécution vicieuse, mais nullement de leur disposition rectiligne. La forme et la disposition des barrages sont choses accessoires. L'essentiel est, s'ils ne peuvent être fondés sur le roc, qu'ils le soient au moins assez profond pour ne pas être affouillés. Il faut, en outre, obtenir par une surveillance intelligente, active et suivie, une exécution irréprochable. Comme tout cela est souvent difficile à obtenir, surtout avec de la maçonnerie sèche, le mieux est d'exécuter des monolithes en béton. Nous avons depuis quelques années, dans le canton de Fribourg, là où la chose était faisable sans trop grands frais, construit des barrages en ciment, et même en béton armé, et nous nous en sommes bien trouvés. Les couronnements ont aussi été, à titre d'essai, exécutés en ciment. Jusqu'à présent, ils se sont bien comportés. Dans le corps des barrages en béton armé, nous avons tous les mètres des barres verticales, reliées entr'elles par de plus plus petites, à la façon des clayonnages.

Les travaux d'endiguement, et surtout les barrages, doivent être exécutés en régie afin de pouvoir y apporter tous les soins voulus. La position de chaque ouvrage doit être soigneusement examinée et les techniciens préposés à l'étude, et chargés de la direction et de la surveillance de ces ouvrages, doivent avoir acquis par la pratique et l'expérience les connaissances nécessaires, car il y a, en matière d'endiguement, des enseignements dont il faut sérieusement tenir compte et que la pratique seule peut fournir. Dans cette partie de l'hydraulique, l'expérience et la pratique font plus que la théorie. C'est le cas de rappeler ici le vieux dicton : « une once de bon esprit vaut mieux qu'une livre de bon sens ».

Concours pour le plan d'aménagement du quartier de la Maladière, à Neuchâtel¹.

Rapport du jury.

Dans l'élaboration du programme du concours, le jury a tenu en première ligne à ménager et à mettre en valeur les beautés naturelles des terrains à distribuer. Trois points spéciaux étaient à sauvegarder : le Crêt, la Pierre à Mazel et les grèves naturelles des Saars. Il fallait, par contre, éviter la monotonie provenant de la prolongation des artères en ligne droite et du plan en damier du quartier de l'Est, tout en créant des raccordements faciles entre les grandes voies de communication existantes.

Dans sa séance du 1^{er} décembre 1906, le jury a étudié les 19 projets qui étaient parvenus dans les délais voulus à la Direction des Travaux publics de la commune de Neuchâtel. Ces projets sont les suivants : 1. *Révolutionnaire*. — 2. *Est*. — 3. *En avant*. — 4. *Sic Video*. — 5. *Joran*. — 6. *En Bise*. — 7. *A l'avenir*. — 8. *En général*. — 9. *Tramways futurs*. — 10. *Remplissage*. — 11. *Terminus*. — 12. *Art de bâtir les villes*. — 13. *Timbre de 5 cent*. — 14. *Jaune trop vif*. — 15. *Timbre de 5 cent, dans un triangle*. — 16. *15 novembre 1906*. — 17. *Un cheval*. — 18. *Radli*. — 19. *Verdure*.

D'une manière générale, le jury a trouvé que l'ensemble du

concours manquait d'originalité, à part quelques heureuses exceptions.

Le projet qui a attiré l'attention du jury, comme répondant bien aux besoins de l'avenir tout en dénotant une certaine recherche esthétique, est le projet N° 10, *Remplissage*. L'adoption de la rue du Manège prolongée comme artère principale devenant route cantonale, tout en lui enlevant la raideur d'une ligne droite et en la soudant à l'Ouest avec la rue des Beaux-Arts et à l'Est avec le futur port, est recommandable. Ce port nous paraît bien situé, les abords en sont faciles et offrent des surfaces suffisantes pour entrepôts. Il arrête d'une manière très heureuse toute idée de prolongation du quai dans la direction de St-Blaise. Le lotissement présente une variété permettant de réserver des terrains pour villas le long du lac et des emplacements pour industries. Mentionnons spécialement le bloc qui termine avantageusement le quartier à l'Est. Les jardins, édifices publics et rues secondaires dénotent une étude minutieuse. Le jury ferait quelques réserves sur le nivellement de la rue qui relie les Saars à la rue du Manège; on pourrait faire disparaître cet inconvénient en exhaussant la rue du Manège, ce qui aurait aussi l'avantage d'améliorer la jonction au Crêt.

Le jury propose d'accorder à ce projet le premier prix, d'une valeur de Fr. 500.

Le projet le plus caractéristique, au point de vue de l'originalité, et qui coupe le mieux la monotonie du quartier de l'Est, est le projet N° 12, *Art de bâtir les villes*, qui présente de très belles qualités. L'idée maîtresse de ce projet est la communication directe du Faubourg de l'Hôpital au nouveau port, qui est bien placé; il résoud fort bien la condition du programme des terrains industriels. Il termine bien le quai et ménage des terrains au bord du lac. Ce projet présente par contre les graves inconvénients suivants : le raccordement du quartier avec la route cantonale à l'Est est défectueux et les rues sont trop étroites.

Le jury propose de décerner à ce projet un second prix de Fr. 300.

Dans le projet N° 18, *Radli*, la disposition des artères principales est bonne, surtout la jonction du quai avec les Saars, mais l'auteur n'est arrivé à ce résultat qu'en exhaussant d'une façon démesurée le niveau des rues du côté de l'Est. L'établissement d'une promenade publique à l'extrémité orientale, en soudant la grève naturelle au quai, a paru une heureuse solution, mais devrait être retirée sur terre ferme et non pas construite en plein lac. Le port de commerce est mal situé et défectueux à tous les points de vue. La surface des massifs à construire a paru exagérée et insuffisamment étudiée et les terrains industriels font complètement défaut. Les constructions devant le Crêt devraient être supprimées, soit au point de vue esthétique, soit surtout au point de vue de la jonction de la rue des Beaux-Arts avec le quai. Le carrefour de la Maladière et de la rue du Manège est hors de proportion avec l'ensemble du quartier.

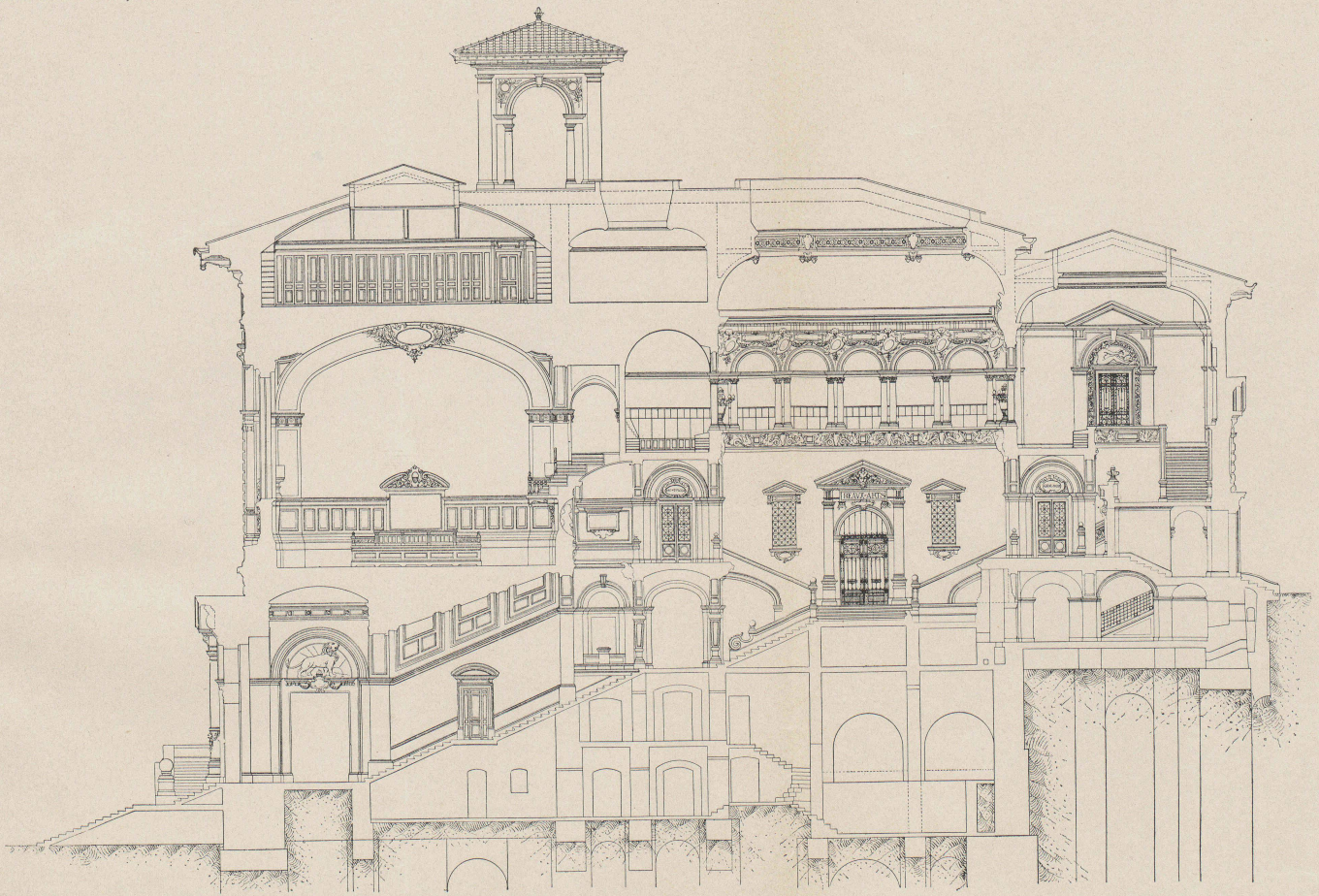
Le jury propose néanmoins, vu la conception générale de ce projet, de lui accorder un 3^{me} prix de Fr. 200.

Le jury a accordé une mention honorable au N° 16, *15 novembre 1906*, en tenant compte de la bonne jonction du quai avec les Saars et de la rue du Manège prolongée avec le port, ainsi que de l'aménagement pittoresque des bords du lac. La disposition des constructions est, par contre, médiocre et la suppression du Crêt est regrettable.

Viennent ensuite par ordre de mérite les N°s 17, *Un cheval*, 1, *Révolutionnaire*, et 3, *En avant*, mais qui paraissent tous inexécutables.

Dans le N° 17, les artères et les places ne sont pas en proportion avec les besoins du quartier, et l'idée de prolonger la rue des Beaux-Arts dans la direction de St-Blaise n'est pas recommandable. Dans le N° 1, le lotissement est original, mais la partie orientale est insuffisamment étudiée et ne tient pas compte de la configuration naturelle du terrain. Le N° 3 n'a d'autre originalité que les projets grandioses dans la portion orientale, projets qui seraient inexécutables dans la réalité.

¹ Voir N° du 10 décembre 1906, page 276.



Coupe transversale sur l'axe principal. — Echelle : 1 : 200.

LE PALAIS DE RUMINE, A LAUSANNE. — ARCHITECTE : GASPARD ANDRÉ

Seite / page

leer / vide /
blank

Quant aux autres projets, le jury les a éliminés à cause de leur banalité et parce qu'ils n'offrent pas d'éléments à relever suffisants pour l'élaboration d'un projet définitif.

En terminant, le jury estime qu'il est possible d'établir un projet d'aménagement du quartier de la Maladière en s'inspirant des idées données par les projets primés et il recommande à l'Administration de faire l'acquisition du projet N° 16, 15 novembre 1906, qui compléterait les précédents.

Le jury estime qu'il est désirable de ne pas prolonger le quai au delà des Saars, afin de conserver la falaise avec sa grève naturelle comme site pittoresque.

Après avoir terminé ses opérations, le jury a ouvert en présence du Président et du Vice-Président du Conseil communal les enveloppes contenant les noms des lauréats et il a constaté que les auteurs des projets sont :

N° 10, *Remplissage* : MM. Gustave Chable et Edmond Bovet, architectes, à Neuchâtel.

N° 12, *Art de bâtir les villes* : M. H. Hindermann, architecte, à Berlingen (Thurgovie).

N° 18, *Radli* : MM. J. et K. Hippenmeier, ingénieurs, à Zurich, et Hans Reimann, architecte, à St-Moritz.

Neuchâtel, le 1^{er} décembre 1906.

LE JURY : (Sig.) : LOUIS PERRIER, E. RIGGENBACH, G. FATIO.
Le Directeur des Travaux publics : F. PORCHAT.

Concours pour l'étude d'un bâtiment pour grande salle et locaux divers et l'aménagement de la Place de la Riponne, à Lausanne¹.

Concours au 1^{er} degré.

Rapport du jury.

Le jury s'est réuni à l'édifice de Rumine, les 4 et 5 juillet 1906, sous la présidence de M. A. Gaillard, municipal. Le 4 juillet le jury est au complet ; le 5 juillet, M. de Wurstemberger, architecte, à Berne, fait excuser son absence, pour cause de deuil. Le jury constate en premier lieu que 18 projets sont parvenus en temps voulu et sont conformes aux prescriptions du programme ; M. Bron, architecte de l'Etat, est ensuite désigné comme rapporteur.

Les membres du jury procèdent à un premier examen individuel des projets exposés et constatent avec plaisir que les projets de concours sont tous présentés d'une manière correcte et témoignent d'une étude consciencieuse de la part des concurrents.

Au premier tour d'élimination, les projets suivants sont écartés :

N° 6. *Panem et Musicam*. — Aménagement défectueux de la place de la Riponne. Les façades sont simples, sobres et correctes, mais les toitures sont hautes, lourdes et peu en rapport avec le milieu dans lequel le bâtiment sera placé. Vestiaires insuffisants ; café-restaurant trop éloigné de la place de la Riponne et par conséquent d'un rendement médiocre. La grande salle est de trop faibles dimensions au parterre ; les galeries contenant 962 places sont défectueuses. Locaux pour sociétés insuffisants et non utilisables en même temps que la grande salle. Cube trop grand, projet coûteux.

N° 8. *Clef de Sol*. — Projet sobre et correct. Les façades sont simples, mais ne sont pas dans le caractère ; toitures trop vastes ; les 2 clochetons sur le Chemin-Neuf sont inutiles et sans rapport avec l'édifice de Rumine. La grande salle est trop longue par rapport à sa largeur au parterre. La disposition des galeries latérales est malheureuse. Les escaliers d'accès à la grande salle sont compliqués et peu pratiques, le palier d'arrivée est trop petit. Les locaux pour sociétés sont par trop sacrifiés. Peu de locaux de rapport. Cube très élevé, projet dispendieux.

N° 9. *Deux Axes*. — Les plans sont peu cherchés, le désaxement de la partie de la Riponne n'est pas très heureux. Façades

banales avec campaniles inutiles. Un des escaliers d'accès à la grande salle est obscur. La disposition des galeries n'est pas bonne. Les locaux pour sociétés sont insuffisants. Cube annoncé 42 922, après vérification 58 554.

N° 10. *Ré Majeur*. — Le plan général est bon. Les façades insuffisantes et de peu de caractère. Le plan du rez-de-chaussée est bien ordonné, le café-restaurant est cependant un peu petit et en communication difficile avec la grande salle. La disposition du podium et des galeries est mauvaise. Locaux accessoires du podium insuffisants. Les locaux pour sociétés ne peuvent pas être utilisés en même temps que la grande salle. Les escaliers placés de chaque côté de la petite salle sont peu utiles.

N° 13. *Si qua fata sinant*. — Le plan général est bien étudié. Les façades et toitures, traitées simplement, sont fortement inspirées de celles de l'édifice de Rumine. La construction circulaire reliant les deux corps de bâtiment n'est pas heureuse. La passerelle destinée à mettre en communication le bâtiment et la route du Tunnel n'est pas demandée. La disposition du podium et des galeries n'est pas bonne. Les vestiaires sont insuffisants. La buvette du rez-de-chaussée est sans utilité ; le café-restaurant placé au premier étage serait d'un mauvais rendement.

N° 14. *Roulez tambours*. — Projet agréablement présenté. La façade sur la Riponne n'est pas dans le caractère, la toiture a trop d'importance et écrase le bâtiment. La disposition des escaliers de la grande salle et des galeries n'est pas heureuse, elle force le public à revenir sur ses pas au sortir du vestiaire. Le restaurant est bien en communication avec la grande salle, mais ne donne pas sur la place de la Riponne, sa valeur est ainsi diminuée. Le rez-de-chaussée de la grande salle est bien compris, les galeries latérales sont défectueuses. Les dépendances du podium sont insuffisantes, les salles pour musiciens et chanteurs sont placées dans la partie réservée aux sociétés. Ce projet dégage très heureusement l'édifice de Rumine. Cube annoncé 54 934, vérifié 60 604.

N° 16. *Cathédrale de Lausanne*. — Le plan général n'est pas heureux. L'avant-corps très saillant sur la Riponne est d'un aspect fâcheux. Façades simples, mais sans caractère bien marqué. La surélévation de la toiture serait coûteuse et n'a pas d'utilité. Les dégagements et vestiaires sont insuffisants, l'accès aux escaliers des galeries est peu pratique. La galerie, en recouvrant une très grande partie du parterre, rendrait l'utilisation de la salle presque impossible de jour. Le podium n'a pas de dépendances. Les locaux pour sociétés ne peuvent pas être utilisés en même temps que la grande salle. Cube très élevé, projet coûteux.

Au deuxième tour les projets suivants sont éliminés :

N° 7. *Merle*. — Parti intéressant et original, l'idée de placer la grande salle dans la partie postérieure du bâtiment est très heureuse et a retenu longtemps le jury, elle pouvait permettre d'utiliser parfaitement la partie du bâtiment sur la Riponne ; ce qui n'est pas le cas dans le projet. Cette disposition présentait, en outre, l'avantage de dégager plus complètement l'édifice de Rumine. Les proportions de la grande salle ne sont pas bonnes, le seul escalier qui dessert le parterre est insuffisant. Le café-restaurant est placé au premier étage, ce qui diminuerait beaucoup son rendement. La façade principale est compliquée et pompeuse. La façade sur le Chemin-Neuf est d'une belle ordonnance et parfaitement dans le caractère. Cube trop élevé, projet coûteux.

N° 15. *Vert-et-Blanc*, N° 2. — Parti intéressant parce que la grande salle n'est pas dans l'axe du bâtiment, mais à côté de la rue des Deux-Marchés, ce qui permet une bonne utilisation de la partie du bâtiment sur le Chemin-Neuf. Les façades sont simplement et sobrement traitées, mais les toitures sont monotones. Le vestiaire trop fermé n'est pas pratique, un des escaliers conduisant à la grande salle est obscur. L'aménagement de la grande salle est bon ; le podium manque de dépendances. Les locaux pour sociétés sont bien séparés de la grande salle.

¹ Voir N° du 25 avril 1906, page 93.

N° 17. *L.* — Projet correct et bien présenté. Le plan général est bon, mais l'aménagement de la place de la Riponne est insuffisant. La façade principale, de noble simplicité, est bien traitée, par contre la façade sur le Chemin-Neuf manque de caractère. Les plans sont bien étudiés, nets et clairement indiqués. Les vestiaires sont spacieux, mais placés de telle façon que le public doit revenir sur ses pas pour monter à la grande salle. Les escaliers de la galerie, placés de chaque côté du vestibule, ne sont pas pratiques. La coupe longitudinale sur la grande salle montre une disposition malheureuse de la galerie du fond; le podium est trop encaissé. Le restaurant est trop éloigné de la place de la Riponne et n'est pas en communication directe avec la grande salle. Cube annoncé 42 280, vérifié 53 200.

Huit projets restant en présence, le jury décide, après discussion, de retenir cinq projets représentant les différents types servant de base et qui seront admis au concours au deuxième degré, et d'accorder 3 prix aux projets restants.

Projets retenus pour le concours au deuxième degré.

Le jury a retenu cinq projets représentant des types différents et devant servir de base à l'élaboration du projet définitif.

N° 1. *A. B. C.* — Projet très bien étudié comme plans; les façades latérales et surtout les toitures sont très médiocres et n'ont pas le caractère voulu; l'architecture adoptée ne peut convenir à côté de l'édifice de Rumine. Le plan du rez-de-chaussée est bien compris, la partie arrondie sur la Riponne permet un raccordement excellent avec la place. Le café-restaurant est avantageusement placé, il est vaste et bien aménagé. L'entrée de la grande salle sur le Chemin-Neuf permet l'installation de vestiaires spacieux sur lesquels débouchent les escaliers des galeries et de la grande salle. L'emplacement de l'escalier principal est exigu et ne permet pas le développement normal de ce dernier. La grande salle, quoique trop allongée, est bien comprise. La disposition des galeries latérales est défectueuse, bon éclairage. Les locaux pour sociétés et magasins sont contenus dans un bâtiment indépendant de la grande salle, ce qui est excellent.

N° 2. *Armes de Lausanne.* — Ce projet témoigne d'une grande habileté. La façade sur la Riponne est très bien traitée, elle est parfaitement dans le caractère; la face sur le Chemin-Neuf est moins bonne. La grande salle est très bien comprise, le podium est bien étudié, il est pourvu de locaux accessoires suffisants et de bons dégagements. Les locaux pour sociétés sont indépendants et spacieux. Les critiques suivantes peuvent être faites à ce projet: Vestiaire beaucoup trop petit et inconfortable. Mauvaise communication entre la grande salle et le café-restaurant. Escaliers en général de mauvaise conception, trop étroits et peu pratiques.

N° 3. *Apollon.* — Projet avec de bons plans; les façades sont franchement mauvaises et banales, l'auteur, qui déclare se réserver pour le concours au deuxième degré, aurait pu faire un effort plus grand pour l'étude de ses façades. Le plan donne un raccordement satisfaisant du bâtiment et de la place. Le vestibule d'entrée est pratique, il dessert en même temps le vestiaire, le café-restaurant et la crèmerie. Les escaliers d'accès à la grande salle et aux galeries sont très bien compris, le podium est très insuffisant. La remise du matériel est trop petite. Les locaux pour sociétés sont un peu disséminés. Le parti de ce projet gagnerait certainement à une étude plus sérieuse.

N° 5. *L. et Chimère.* — La présentation de ce projet et de sa variante est très habile, quoique l'indication des toitures dans les faces et perspectives soit truquée. Les façades et les plans sont très bien étudiés. La disposition du vestiaire et du grand escalier n'est pas très heureuse et causerait de l'encombrement soit à l'entrée, soit à la sortie du public. Le développement des vestibules, des escaliers et promenoirs est exagéré et fastueux. La partie du bâtiment sur la place de la Riponne est utilisée uniquement pour les vestibules et escaliers, ceci au détriment

de la petite salle et du café-restaurant; ce défaut est en partie corrigé dans la variante. La disposition de la grande salle est très bonne; il est regrettable que le podium ne soit pourvu de dégagements suffisants.

N° 12. *Oh hé! la Midinette.* — Projet parfaitement étudié, les plans sont très corrects et simples. La façade principale est fort belle et s'harmonise heureusement avec l'édifice de Rumine, la façade latérale est un peu détaillée. Le plan général est bon. Les dispositions de la grande salle et du podium sont excellentes, les galeries sont très bien comprises. Le vestiaire est très petit et peu pratique. Les locaux de sociétés ne sont pas indépendants. Il n'est pas prévu de magasins et locaux locatifs. Le café-restaurant est par trop excentrique par rapport à la place de la Riponne. Cube fantastique.

L'ouverture des enveloppes des cinq projets choisis pour le concours au deuxième degré donne le résultat suivant:

Projet N° 1. *A. B. C.*, auteur M. Albert Gisler, architecte, de Bâle, à Hanovre.

Projet N° 2. *Armes de Lausanne*, auteurs MM. Chessex et Chamorel-Garnier, architectes, à Lausanne.

Projet N° 3. *Apollon*, auteur M. Neukomm, architecte, à Bâle.

Projet N° 5. *L. et Chimère*, auteur M. Epitoux, architecte, à Lausanne

Projet N° 12. *Oh hé! la Midinette*, auteur M. Guillaume Stetler, architecte, à Berne.

Projets recevant des prix.

N° 4. *Grand écu avec 3 petits écus à l'intérieur.* Le plan général est bien étudié. Les façades sont correctes et bien dans le caractère. Les vestiaires sont mal distribués et peu pratiques. La grande salle est bien comprise, mais les galeries sont mauvaises. Le podium est un peu encaissé et manque de dégagements. Le restaurant est insuffisant et trop éloigné de la place de la Riponne. La disposition de la petite salle et de ses dépendances est heureuse.

N° 11. *Vert et blanc. N° 1.* — Le plan général est bien compris. La façade principale, un peu sèche, a une bonne ordonnance. La face latérale est trop trouée. La grande salle est parfaitement comprise, avec dépendances suffisantes. Les escaliers sont peu pratiques, le podium est vaste et bien aménagé, mais les locaux accessoires et les dégagements sont insuffisants. Malgré son faible cube, le projet prévoit une grande quantité de locaux locatifs.

N° 18. *Ars.* Projet bien présenté, plans clairs et corrects. Les façades sont très bonnes, elles sont bien dans le caractère. L'aménagement de la place de la Riponne est excellent. La grande salle est bien proportionnée, mais le podium est un peu petit et encaissé. Un des escaliers de la grande salle est obscur. Les dégagements et vestiaires sont spacieux et pratiques. Le café-restaurant, bien situé, présente une disposition heureuse avec sa galerie au niveau du parterre de la grande salle. Peu de locaux locatifs.

Après discussion, le jury décide de récompenser ces trois projets comme suit:

1^{er} prix, 800 francs, au projet n° 18, *Ars*.

2^{me} prix, 700 francs, au projet n° 11, *Vert et blanc*.

3^{me} prix, 500 francs, au projet n° 4, *Grand écu avec 3 petits écus à l'intérieur*.

Il est procédé ensuite à l'ouverture des enveloppes.

Projet n° 18. Auteurs: MM. F. Grenier et M. de Rham, architectes, de Lausanne, à Paris.

Projet n° 11. Auteur: M. Paul de Rutté, architecte, de Berne, à Paris.

Projet n° 4. Auteur: M. G. Epitoux, architecte, à Lausanne.

Lausanne, juillet 1906.

(Signé): Aug. GAILLARD; B. VAN MUYDEN; Dr DIND, PERRIER, architecte; STEHLIN, architecte; DE WURSTEMBERGER, architecte; E. BRON, architecte.

Concours au II^e degré.

Rapport du jury.

MONSIEUR LE SYNDIC

ET MESSIEURS LES MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ

Le jury désigné par vous pour examiner les projets de concours s'est réuni le 3 décembre courant, à 9 heures du matin, à l'édifice de Rumine, salle du Musée Industriel, où les projets avaient été exposés. Le jury est complet, à l'exception de M. van Muyden qui s'est fait excuser. Les cinq concurrents admis au concours ont fait parvenir leur projet en temps voulu. Après examen des projets et discussion, le jury constate, avec regret, que le concours au II^e degré n'a pas donné les résultats qu'on pouvait attendre. A une exception près, les études présentées ne peuvent pas être considérées comme étant des améliorations notables des projet du I^{er} degré. Les concurrents n'ont suffisamment tenu compte des observations faites et des améliorations qui leur avaient été demandées par la Municipalité de Lausanne. L'étude détaillée des projets donne lieu aux constatations et remarques suivantes :

Projet *A. B. C.* — L'auteur s'est efforcé de tenir compte des observations faites à son premier projet. Il y a réussi d'une manière très satisfaisante. Le plan a gagné en clarté et en simplicité. Les trois parties principales : grande salle, café-restaurant et locaux locatifs, sont parfaitement groupées. Les magasins, locaux pour sociétés, etc., sont contenus dans un bâtiment séparé et complètement indépendants de la grande salle, ce qui en permet l'utilisation simultanée. Les façades, et surtout celle sur le Chemin-Neuf, ont été complètement remaniées; elles sont simples, sobres et d'une belle ordonnance. Seules les toitures sont encore trop volumineuses et peu dans le caractère voulu. Le grand pignon sur la Riponne gagnerait à être diminué. L'auteur pourrait, en les remaniant, réaliser une notable économie. Les proportions de la grande salle ont été modifiées; la disposition des galeries permet à tous les spectateurs d'apercevoir parfaitement le podium. L'éclairage, très suffisant pour des concerts, ne sera pas bon pour des expositions de peinture. Il serait facile de remédier à cet inconvénient en éclairant la salle par le haut. L'aménagement de la place de la Riponne est peu satisfaisant. Le cube annoncé de 36 683 m. est inexact, par suite d'une faute de calcul, il doit être porté à 65 000. En résumé ce projet est susceptible d'être amélioré et complété. Le cube de la construction pourrait, par une étude plus serrée, être diminué dans une forte proportion.

Projet « *Armes de Lausanne.* ». — La deuxième étude de ce projet n'a pas donné un résultat très satisfaisant. L'auteur a bien cherché à corriger les défauts signalés, mais n'a pas amélioré notablement l'ensemble de l'étude, au contraire. Les vestiaires ont une autre disposition, mais sont tout aussi insuffisants et malcommodes; l'idée de les fractionner est malencontreuse. Les galeries de la grande salle ont trop de profondeur. Les services accessoires de la grande salle et du café-restaurant sont mal compris et incomplets. La grande cuisine de 200 m² et dépendances demandée à l'article 5 du programme manque complètement. Des quatre magasins indiqués, deux seuls seulement pourront être utilisés comme tels; les deux placés dans la cour intérieure ne peuvent être considérés que comme dépôts ou arrière-magasins. L'auteur s'est attaché à créer autant d'appartements locatifs que possible, leur distribution n'est pas toujours heureuse. On est en droit de se demander si la location de ceux qui sont placés sur la rue des Deux-Marchés et la cour intérieure, sera très facile et très rémunératrice. L'emplacement du café-restaurant n'a pas été changé malgré l'article 6 du programme qui demandait de le rapprocher le plus possible de la place de la Riponne.

Projet *Apollon.* — L'auteur a cherché à tenir compte des observations faites à son premier projet. En ce qui concerne la grande salle le résultat est satisfaisant. Les façades par contre, n'ont en aucune façon l'unité désirable. Le motif principal sur la Riponne, quoique bien traité en lui-même, ne se rattache absolument pas au reste des façades, le dôme qui le surmonte n'a

aucun lien de parenté avec les toitures plates du reste de l'édifice. Les vestiaires sont insuffisants et sombres; dans le premier projet ils étaient mieux compris. Le nombre des locaux de rapport a été augmenté. Malheureusement, ils ont été, aussi bien que les locaux de sociétés, disséminés dans toutes les parties du bâtiment. Leur utilisation sera difficile et malcommode. Cet enchevêtrement contribue dans une large mesure à rendre le plan plus compliqué et peu clair. Le chauffage central est trop excentrique, la soute à charbon manque. La soupente prévue dans le dépôt de matériel rendrait bien difficile la manipulation du mobilier qui y serait remisé.

Projet « *Oh hé! la Midinette.* ». — Le projet présenté au II^e degré n'est guère qu'une reproduction de celui au I^{er} degré, à une échelle plus grande en ce qui concerne les façades. L'auteur n'a pas tenu compte des observations faites et de l'annexe au programme. Le plan est toujours académique, mais au point de vue pratique n'a pas été étudié; le nombre de locaux de rapport et de sociétés n'a pas été augmenté suffisamment. Les façades n'ont pas gagné à l'étude, la façade latérale surtout. Le cube n'a pas été sensiblement diminué.

Projet *L et Chimère.* — L'article 10 du programme au II^e degré prévoit que les façades et coupes devront être faites à l'échelle de 1 centimètre par mètre. L'auteur du projet les présente à l'échelle de 5 millimètres par mètre. Conformément à ce qui est prévu à l'article 10 cité ci-dessus, dernier alinéa, ce projet est mis hors concours. Ce n'est pas sans regrets que le jury se voit forcé d'écarter un projet d'aussi grande valeur que *L et Chimère.*

Le jury décide ensuite après discussion et mûr examen des quatre projets qui restent en présence, de classer I^{er} le projet *A. B. C.*, comme étant celui qui répond le mieux aux exigences du programme.

Lausanne, le 10 décembre 1906.

(Signé) AUG. GAILLARD; DE DIND; PERRIER, architecte; STEHLIN, architecte; DE WURSTEMBERGER, architecte; E. BRON, architecte.

Bâtiment pour grande salle, à Lausanne.

Dans sa séance du 27 novembre 1906, le Conseil communal de Lausanne a décidé, conformément à une motion de M. Bezenenet, de renoncer à construire le bâtiment de la « Grande salle » sur les terrains du bas du Chemin-Neuf (2479 m²), évalués Fr. 825 000; l'exécution de ce projet était devisée au total à Fr. 2 325 000. Le Conseil a maintenu par contre la suppression de la Grenette, pour dégager les environs du Palais de Rumine, et décidé d'étudier la construction de la « Grande salle » sur d'autres emplacements, en particulier celui du « Cytise », à Montbenon; ce terrain, déjà propriété communale, mesure 3940 m² et coûterait Fr. 403 000.

Concours d'idées pour la construction d'un hôtel aux abords de la gare de Vevey¹.

(Société de l'hôtel du Pont et Terminus).

Rapport du jury.

A teneur du programme en date du 17 septembre 1906, le jury soussigné s'est réuni à Vevey le 30 décembre 1906 pour procéder à l'examen des projets de concours.

Il a constaté en premier lieu la présence de 29 projets arrivés tous en temps utile. Ce sont : 1. *Liauba.* — 2. *W dans un cercle.* — 3. *Monogramme H. T.* — 4. *Simpton.* — 5. *Merry Christmas.* — 6. *Veveyse.* — 7. *Timbre Suisse de 5 centimes.* — 8. *La Tour.* — 9. *W. dans un ovale.* — 10. *Bonne cuisine.* — 11. *Narcisse.* — 12. *Chéridon.* — 13. *Diablerets.* — 14. *Bon de la Société d'Escompte Veveysan.* — 15. *Simplicitas.* — 16. *Aty.* — 17. *Abrégé pour raison de santé.* — 18. *Idée.* — 19. *Vevey.* — 20. *Bon*

¹ Voir N^o du 10 octobre 1906, page 228.

souper, bon gîte. — 21. V. V. — 22. *St-Martin*. — 23. *Dédali Opus*. — 24. *Faucille*. — 25. *Rolf*. — 26. *Barque du Léman*. — 27. *Chambres avec balcons*. — 28. *Sursum corda*. — 29. *La Veveysse*.

Après un examen général de tous les projets le jury procède par voie d'élimination. Sont éliminés au premier tour pour réelle insuffisance ou inobservation du programme ou du plan de situation, les projets suivants : 4. *Simplon*. — 5. *Merry Christmas*. — 15. *Simplicitas*. — 17. *Abrégé pour raison de santé*. — 19. *Vevey*. — 29. *La Veveysse*.

Passant au second tour le jury élimine les projets suivants, qui présentent des dispositions parfois intéressantes ou originales, tant en plan qu'en élévation, mais dont certaines défectuosités les font écarter après un examen plus approfondi : N° 2. *W. dans un cercle*. — 3. *Monogramme H. T.* — 7. *Timbre de 5 centimes*. — 8. *La Tour*. — 9. *W. dans un ovale*. — 11. *Narcisse*. — 12. *Chéridon*. — 13. *Diablerets*. — 14. *Bon de la Société d'Escompte Veveysan*. — 16. *Aly*. — 20. *Bon souper, bon gîte*. — 21. *V. V.* — 23. *Dédali Opus*.

Restent en présence les projets pour lesquels le jury procède à un troisième examen, qui donne lieu à une critique serrée, ensuite de laquelle les projets suivants sont éliminés en troisième tour, quoique présentant en général un réel mérite, mais ne pouvant être pris en considération pour l'exécution.

N° 18. *Idée*. — En sous-sol, belle cuisine centrale, entrée bien caractérisée à rez-de-chaussée, restaurant bien placé à côté du café, salle à manger exigüe avec office insuffisant, plan des étages irréguliers et trop compliqués. Bonnes façades, sauf celle sur le passage, insuffisamment étudiée.

N° 22. *St-Martin*. — Bon sous-sol, bon plan du rez-de-chaussée avec entrée bien située vis-à-vis de la sortie de la Gare. Cependant le restaurant manque d'office. Les chambres des étages sont trop profondes. Façades d'un bon aspect.

N° 27. *Chambres avec balcons*. — Plan insuffisamment étudié pour les étages inférieurs. Belles perspectives des façades ainsi que du vestibule et de la salle à manger.

N° 28. *Sursum corda*. — Hall mal placé, salle à manger trop importante, disposition très critiquable des W.-C. sur rue. Façades assez appropriées.

Restent en présence 6 projets, qui présentent tous à des degrés divers un réel mérite et que le jury aurait désiré pouvoir tous récompenser. Mais, ne disposant que de 4 prix, il a dû bien à regret procéder après un nouvel examen et au 4^{me} tour à l'élimination des projets suivants :

N° 6. *Veveysse*. — Bonne disposition du sous-sol pour les services. Au rez-de-chaussée excellente disposition du café et du restaurant. Hall étriqué et peu éclairé, de même que l'escalier principal. Salle à manger critiquable. Assez bon aménagement des chambres à coucher, façades bien étudiées.

N° 21. *Faucille*. — Bon plan du sous-sol. Très bon plan du rez-de-chaussée, mais salle à manger trop grande, coupant la communication avec l'aile Sud. Aux étages, chambres à coucher trop petites. Bonnes façades.

Restent 4 projets, que le jury retient pour être primés dans l'ordre suivant :

N° 4. *Liauba* : 1^{er} prix. — D'une manière générale bons plans. Il y aura cependant lieu d'examiner une modification dans l'affectation des locaux du rez-de-chaussée, ce qui peut se faire sans modifier le parti du plan, ainsi placer le restaurant à côté du café. Les chambres à coucher ont de très bonnes proportions. Charmantes façades de caractère suisse, très originales et appropriées à leur destination. Cependant l'entrée mériterait d'être mieux accusée. Perspective habilement rendue.

N° 26. *Barque du Léman* : 2^{me} prix. — Bonnes dispositions du sous-sol. Bonnes dispositions du rez-de-chaussée avec son entrée principale très bien placée, le hall est un peu spacieux et demanderait à être plus éclairé. Bons plans d'étages, sauf pour les courtes intérieures, qui sont critiquables. Très jolies façades, fort bien étudiées, avec perspectives bien rendues.

N° 10. *Bonne cuisine* : 3^{me} prix. — Bonne distribution du sous-sol. Très heureux groupement de la salle à manger, du café et du

restaurant autour d'un office central. Beau hall. Belles façades et beau détail perspective du pan coupé, mais trop riche pour un hôtel de 2^{me} rang. Bons plans d'étages, chambres à coucher de bonnes dimensions.

N° 25. *Rolf* : 4^{me} prix — Projet de grand mérite, dont on pourrait tirer avec quelques remaniements un bon parti pour l'exécution. Le café est trop petit et la salle à manger exigüe. L'entrée de l'hôtel, le hall et l'escalier principal sont élégamment disposés. Les étages sont bien distribués ; dispositions claires. Façades intéressantes, indiquées un peu sommairement.

En conclusion de ce qui précède, le jury attribue les prix suivants :

1 ^{er} prix	N° 4. <i>Liauba</i> .	Fr. 800.
2 ^{me} »	N° 26. <i>Barque du Léman</i> .	» 700.
3 ^{me} »	N° 10. <i>Bonne cuisine</i> .	» 600.
4 ^{me} »	N° 25. <i>Rolf</i> .	» 400.

Procédant à l'ouverture des plis, le jury constate que les auteurs des projets primés sont les suivants :

1 ^{er} prix :	M. Maurice Braillard, architecte, à Genève.
2 ^{me} »	MM. Revillod et Turetini, architectes, à Genève.
3 ^{me} »	» Somazzi frères, architectes, à Lugano.
4 ^{me} »	» Theiler et Helber, architectes, à Lucerne.

Vevey, 15 décembre 1906.

Le jury (signé) : LOUIS PERRIER.
FRANCIS ISOZ.
LOUIS MAILLARD.

Casino-Théâtre, à Fribourg¹.

Le jury s'est réuni les 11 et 12 décembre pour juger les 50 projets présentés ; il a décerné les prix suivants :

1^{er} prix, Fr. 4600 : au projet N° 48 « *Viola Bau-Geige* », de MM. Pfister frères, architectes à Zurich.

2^{es} prix ex-æquo, Fr. 900 : au projet N° 2 « *Gardons les arbres* », de M. P. de Rütte, architecte à Paris et Berne, et au projet N° 15 « *Bellevue* », de M. A. Romang, architecte à Bâle.

3^{ie} prix, Fr. 600 : au projet N° 7 « *Imago* », de M. Erwin Heman, architecte à Bâle.

AVIS DE LA RÉDACTION

Nous avons l'honneur d'informer nos collaborateurs et lecteurs qu'à partir du 1^{er} janvier 1907 nous nous voyons obligé de quitter le poste de Rédacteur en Chef du **Bulletin technique de la Suisse romande**, nos occupations ne nous permettant plus de disposer du temps nécessaire pour assurer la bonne marche de celui-ci.

Nous remercions vivement tous ceux qui nous ont aidé pendant les cinq années écoulées, soit par leur collaboration directe, soit d'une manière quelconque, à donner au **Bulletin technique** le développement auquel il est arrivé, et en particulier M. F. Gilliard pour son précieux et dévoué concours comme secrétaire de la rédaction.

Nous sommes heureux de pouvoir leur annoncer que M. Paul Manuel, ingénieur, ancien directeur des Chemins de fer fédéraux, professeur à l'Ecole d'ingénieurs, veut bien prendre la direction du journal à partir du 1^{er} janvier 1907. Nos lecteurs peuvent donc être certains des progrès que réalisera le **Bulletin** sous cette direction nouvelle et bien autrement qualifiée que la nôtre.

Nous ne doutons pas que MM. nos collaborateurs et lecteurs conserveront au **Bulletin technique** leur bienveillant concours et le même intérêt que par le passé, et les prions de bien vouloir excuser toutes les imperfections qu'ils ont pu constater en cours de notre carrière comme rédacteur en chef.

LE RÉDACTEUR EN CHEF :

P. HOFFET, professeur.

¹ Voir N° du 25 août 1906, page 191.